



LES ATTAQUES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-et-un septembre, à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de Les Attaques dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques RIVENET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 15 juin 2017.

Secrétaire de séance : Jean-Paul VASSEUR.

Date d'affichage du présent compte rendu : 25 septembre 2017.

Conseillers municipaux présents : 14 Votants : 18 En exercice : 19

PRESENTS : Tous les conseillers municipaux sauf Monsieur Antoine PEENAERT, Madame Martine MERCIER, Madame Marie-Josèphe VANDAMME, Monsieur Jean BOUCLET et Monsieur Geoffroy MOSSION.

En vertu de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame MERCIER donne pouvoir à M. Jacques RIVENET, Madame VANDAMME à Madame Nathalie DUVIEUXBOURG, Monsieur BOUCLET à Madame Virginie LE MIGNON, et Monsieur MOSSION à Monsieur Jean-Paul VASSEUR.

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur Jean-Paul VASSEUR est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2017

3. Longueur de la voirie communale

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale. Le dernier recensement de longueur de voirie a été effectué en juin 2006. Le linéaire constaté était alors de 39,919 km. Suite à l'intégration de la voirie de lotissement dans le domaine public communal, la longueur déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée.

Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications a été établie le 22 août 2017 par M. BOUCLET. Le linéaire de voirie représente un total de 40 871 mètres linéaires.

Le Conseil décide à l'unanimité de valider la nouvelle longueur de voirie communale à 40 871 mètres linéaires et d'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

4. Subvention au Réseau d'Aides spécialisées aux élèves en difficulté

Madame LE MIGNON informe l'assemblée que les établissements scolaires de Les Attaques, Coulogne et Marck bénéficient du Réseau d'Aides spécialisées aux élèves en difficulté. Ce réseau rassemble des enseignants et des psychologues, qui apportent leur aide à des élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Leur travail est complémentaire de celui des enseignants en classe. Monsieur le Maire a été sollicité le 21 juillet dernier afin de leur accorder une subvention de fonctionnement de 75€.

Le Conseil décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 75 € au RASED.

5. Admission des créances 2013, 2014, 2015 et 2016 en non-valeur

Monsieur le Maire informe l'assemblée que sur les exercices 2013 à 2016, un montant total de 49,46 € de créances n'a pas été recouvré par le Trésor Public. Les sommes étant trop faibles, la trésorerie ne peut poursuivre les débiteurs.

Le conseil décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les titres de recettes 2013-128, 2013-259, 2013-399, 2015-257, 2015-373, 2015-42, 2015-441, 2015-448, 2015-52, 2016-123, 2016-4, 2016-8, soit un

montant total de 49,46 €, et d'inscrire les crédits nécessaires au Chapitre 65 Autres charges de gestion courante, à l'article 6541 Créances admises en non-valeur.

6. Projet d'aménagement de la RD943

Madame DENIELE-VAMPOUILLE informe l'assemblée que le projet d'aménagement de l'entrée de village a été étudié en commission commune VRD et Urbanisme le vendredi 15 septembre. Le projet global reste encore à affiner au niveau du plan, des matériaux et du calendrier de réalisation.

Un tel projet associe plusieurs acteurs : le Département pour la voirie, la communauté d'agglomération pour l'assainissement, la Fédération Départementale de l'énergie du Pas-de-Calais pour l'éclairage public. Les demandes de subvention et de financement doivent être effectuées selon un calendrier précis.

Il est donc proposé dans un premier temps de valider la demande de subvention au département, qui doit être faite fin septembre, dans le cadre d'une demande de Maintenance en Milieu Urbain. Sous réserve d'accord, le Département prendrait en charge l'enrobé sur la chaussée, ainsi que la moitié des dépenses liées à la borduration de la voirie et à l'écoulement des eaux pluviales.

Dépenses HT		Recettes	
Borduration	105 250 €	Subvention Conseil Départemental	87 275 €
Gestion des eaux pluviales	69 300 €	Autofinancement	87 275 €
TOTAL	174 550 €	TOTAL	174 550 €

Quand le projet aura été affiné, il sera proposé au conseil de valider le plan de financement définitif, ainsi que les différentes demandes de subventions.

Le conseil décide ainsi à l'unanimité d'autoriser le Maire à solliciter le Président du Conseil Départemental afin d'obtenir une aide financière dans le cadre d'une Maintenance en Milieu Urbain sur la RD943.

7. Questions diverses

- Gêne olfactive près de la station d'épuration
- Rôle des commissions municipales
- Comptes rendus des réunions de GRAND CALAIS Terres & Mers
- Biens récupérés par la commune dans le partage des biens de la CCSOC
- Abonnement de la commune à La Lettre du Maire
- Contrat d'apprentissage d'agent polyvalent de restauration
- Equipements remplacés dans la cuisine de la cantine municipale
- Le logement de Prés-Clocher
- Litige avec un propriétaire
- Gestion du site internet
- Coût du journal communal